

Date de convocation : 21 février 2023

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

Pièce-jointe : Annexe 1 (Compte Administratif)

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Arnaud BREUIL, Éric AUPY, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD, Martial GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

Élus absents : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC, Quentin VERNIERS.

Élus absents et représentés : Monique DELAPLANCHE donne mandat à Aline BRIANÇON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination du secrétaire de séance

Est désignée secrétaire de séance par Monsieur le Maire, Christine GOURIELLEC.

2. DÉLIBÉRATION : approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 janvier 2023.

Vote pour : 11 - Arnaud BREUIL, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD, Martial GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

Abstention : 1 - Éric AUPY.

Le compte-rendu de la réunion est approuvé.

3. DÉLIBÉRATION : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022

3.1. Compte de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut délibérer sur le Compte Administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice arrêté dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

3.2 Compte Administratif

Le Conseil municipal examine le Compte Administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
A. Dépenses	298 989 €	
B. Recettes	325 101 €	
C. Résultat d'exercice (B – A)	26 112 €	
D. Excédent antérieur reporté	134 949 €	
E. Excédent de clôture (D +E)	161 061 €	
F. Dépenses		51 281 €
G. Recettes		41 094 €
H. Résultat de l'exercice		-10 187 €
I. Excédent de l'exercice reporté (année N-1)		31 007 €
J. Excédent investissement reporté (H – I)		20 820 €
K. Reste à réaliser en dépense		76 736 €
L. Reste à réaliser en recettes		28 109 €
M. Reste à réaliser (K - L)		48 627 €
N. Besoin de financement		27 807 €

En Fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 325 101 euros et les dépenses s'élèvent à 298 989 euros ce qui fait un résultat d'exercice de 26 112 euros, auxquels on ajoute 134 949 euros (excédent antérieur reporté). L'excédent antérieur reporté est le résultat de clôture de l'exercice de l'année 2021 en fonctionnement, moins la part affectée à l'Investissement de l'exercice de l'année 2022 (Compte 1068). On obtient ainsi un résultat à affecter de 161 061 euros.

En Investissement :

Pour 2022, les dépenses d'Investissement s'élèvent à 51 281 euros et les recettes à 41.094 euros. Le résultat de l'exercice s'élève donc à -10 187 euros. Considérant qu'il y a un excédent d'Investissement reporté de 31 007 euros (année N-1), cela produit un excédent d'Investissement de 20 820 euros. Le solde des restes à réaliser (opérations prévues au budget 2022 et non réalisées en totalité) est quant à lui de 48 627 euros (différence entre les restes à réaliser en dépenses de 76 736 euros et les restes à réaliser en recettes de 28 109 euros).

Les restes à réaliser deviennent des restes à reporter au Budget Primitif 2023 (vous les retrouvez en reports 2022 dans les dépenses et recettes d'Investissement du Budget Primitif 2023). On a donc un excédent d'Investissement de 20 819 euros et un déficit des restes à réaliser de 48 627 euros. Dès lors, le besoin d'un financement s'élève au total à 27 807 euros sur la section d'Investissement.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 27 807 euros au compte 1068 (recettes d'Investissement Budget Primitif 2022) pour résorber le déficit d'Investissement et le reste, soit 133 254 euros (différence entre 161 061 euros et 27 807 euros), sera reporté au compte 002 (recettes de fonctionnement) en excédent de fonctionnement au budget primitif 2023.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2022 conforme au Compte de Gestion quitte la salle. Le doyen du Conseil municipal, Monsieur Jean-Claude LOZACH, prend la présidence de la séance, demande s'il y a des questions et soumet le Compte Administratif au vote.

Vote pour : 10 -Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD, Martial GUYARD , Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

Abstention : 1 - Éric AUPY.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 est approuvé.

4. Affectation du résultat :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé en Fonctionnement de : + 161 061 €,
- un déficit cumulé d'Investissement de : + 20 820 €,

- un reste à réaliser en Dépense de : - 76 736 €
- un reste à réaliser en Recette de : + 28 109 €.

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suite :

A titre obligatoire : au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement, à hauteur du déficit de 27 807,10 €. Le solde disponible de 133 254,67 € est affecté à l'excédent reporté de Fonctionnement (R. ligne 002), soit : 133 254,67 €.

Vote : 11 : Arnaud BREUIL, Éric AUPY, Aline BRIANÇON, Cindy BERCHER, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD, Martial GUYARD , Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

5. Travaux à réaliser en 2023 :

M. Jean-Claude LOZACH fait un point sur les différents travaux à réaliser :

Travaux d'isolation de la salle des fêtes

Après examen des devis, il est constaté que le coefficient de résistance thermique (R) n'est pas identique pour toutes les entreprises. Une révision de ces devis est demandée pour pouvoir se prononcer et les comparer. .

Travaux rue de la Mare à Chenicourt

Monsieur le Maire fait savoir qu'un rendez-vous avec ELI (Eure-et-Loir Ingénierie), chargé d'apporter une assistance technique, juridique et financière aux communes, a été réalisé pour évaluer les travaux de voirie à réaliser. Ce rendez-vous s'est tenu en présence de Catherine DEBRAY, Maire de Saint-Lucien et de son premier adjoint, ainsi que de celle de Jean-Claude LOZACH et de Philippe CAROFF. Le représentant d'ELI est désormais chargé de contacter les entrepreneurs et de nous présenter les devis afin que nous choissions celui qui réalisera les travaux.

Banc à l'église

Le banc à installer place de l'Église de Senantes a été livré. Monsieur LOZACH propose d'installer le banc le long de la haie de troènes au niveau du numéro 5 de la place des Carnutes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Passerelle au-dessus de la Maltorne (parking de la Mairie)

La passerelle s'avère glissante et le premier rondin au sol pour délimiter le parking a donné lieu à plusieurs chutes de personnes. Monsieur le Maire propose l'installation de poteaux verticaux. D'autres options sont avancées par le Conseil : retrait du rondin, installation de points lumineux.

Des bandes antidérapantes à visser ont été commandées pour la passerelle.

Il est décidé de faire retirer le rondin par l'entreprise qui l'a installé et qui intervenir prochainement sur Senantes pour installer le banc à l'arrêt de bus de Dancourt (Vote pour : 10 – Abstention : 1)

Etat de la rivière Maltorne entre Dancourt et Senantes

Monsieur Jean-Claude LOZACH fait remarquer, photos à l'appui, l'état de la rivière : notamment des amas de bois et de végétaux qui occasionnent la formation de vase dans le lit de la rivière et des barrages. Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit remis aux riverains de la Maltorne leur demandant d'entretenir la rivière dans la partie qui les concerne.

Électricité à la Chapelle

La société ENEDIS a procédé au branchement du courant à la Chapelle.

Le problème se pose notamment lors de la venue inopinée des gens du voyage. Monsieur Jean-Claude LOZACH propose de mettre une cage autour des sécurités avec une serrure ou un code pour qu'il ne puisse plus y avoir de branchement sauvage La question est à l'étude.

Eaux usées Chemin de la rivière à Chenicourt

Il est constaté l'écoulement d'eaux usées provenant du réseau d'eaux pluviales dans le fossé situé Chemin de la Rivière. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera déposé aux habitants de la rue de la Muette afin de déterminer la provenance.

Installation non règlementaire d'un mobil home sur la parcelle n° 467 à Senantes

Sans réponse aux différents courriers et relances téléphoniques, Monsieur le Maire a procédé au lancement d'une action à l'encontre du propriétaire du terrain. Il fait lecture du courrier qui a été adressé au propriétaire en recommandé avec accusé de réception a été envoyé afin de fixer un ultime délai pour le retrait, soit le 15 avril 2023. Sans réponse de l'intéressé une procédure administrative avec astreinte sera engagée.

Installation d'un bus désaffecté à Chenicourt pour abris à chèvres

Monsieur le Maire indique être en contact avec les propriétaires pour faire enlever le bus qui se situe à Chenicourt et qui sert d'abris pour des chèvres. La Préfecture a été saisie pour avis, mais selon l'avis de M. le Maire, si le bus n'est pas mobile il constitue une épave, voire une construction illégale dans une zone classée naturelle jardin. Cela est sans compter le risque de pollution que représente le bus.

5. Dossiers d'urbanisme de la commune :

Projet de lotissement rue de la Muette

Un lotisseur a effectué à l'été 2022 des sondages dans le sol du terrain en vue d'engager l'aménagement du terrain à lotir qui se situe rue de la muette. Le premier permis d'aménager présenté à l'urbanisme a été refusé car il prévoyait la construction de 7 maisons. Nous l'avons refusé car le PLUi prévoit de limiter l'installation à 6 maisons maximum sur ce terrain. Le projet a été revu en conséquence mais plusieurs riverains sont opposés à ce projet. Avant d'envisager un recours contre le permis d'aménager, la Mairie leur a proposé l'organisation d'une rencontre avec la société en charge de l'aménagement afin d'obtenir des informations complémentaires au dossier qui nous a été présenté. Cette rencontre s'est tenue à la mairie le vendredi 3 mars, elle a permis d'engager un dialogue direct entre le lotisseur et les riverains.

Projet de construction au Coudray

Un certificat d'urbanisme a été demandé par Madame Murielle GUYARD sur un terrain agricole dont elle est propriétaire pour la construction d'un logement de fonction. A ce stade, le projet a été refusé par ELI dans l'attente d'une décision de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

6. Questions diverses :

Monsieur le Maire propose de réserver le feu d'artifice le 13 juillet comme l'année dernière, avec la tenue du repas festif le 13 juillet au soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente-deux minutes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	154 476,00	57 506,64	0,00	0,00	96 969,36
60611	Eau et assainissement	500,00	438,55	0,00	0,00	61,45
60612	Energie - Electricité	14 000,00	10 122,60	0,00	0,00	3 877,40
60622	Carburants	3 000,00	2 383,38	0,00	0,00	616,62
60628	Autres fournitures non stockées	5 500,00	4 315,44	0,00	0,00	1 184,56
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	4 825,68	0,00	0,00	174,32
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 486,44	0,00	0,00	503,56
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	6 027,06	0,00	0,00	3 972,94
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	914,92	0,00	0,00	85,08
6156	Maintenance	8 000,00	7 698,83	0,00	0,00	301,17
6161	Multirisques	6 000,00	2 944,02	0,00	0,00	3 055,98
617	Etudes et recherches	81 776,00	4 097,00	0,00	0,00	77 679,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	196,80	0,00	0,00	303,20
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 128,52	0,00	0,00	-128,52
6232	Fêtes et cérémonies	7 500,00	7 418,19	0,00	0,00	81,81
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 048,69	0,00	0,00	451,31
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	450,52	0,00	0,00	549,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	74 000,00	73 421,55	0,00	0,00	578,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	44,80	0,00	0,00	5,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	56,16	0,00	0,00	943,84
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	246,76	0,00	0,00	1 253,24
6411	Personnel titulaire	46 000,00	47 947,70	0,00	0,00	-1 947,70
6413	Personnel non titulaire	4 000,00	3 685,33	0,00	0,00	314,67
6415	Indemnité inflation	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 000,00	7 695,22	0,00	0,00	304,78
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 500,00	12 684,32	0,00	0,00	-184,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	160,00	149,26	0,00	0,00	10,74
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	372,00	0,00	0,00	128,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6478	Autres charges sociales diverses	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	18 451,00	18 450,09	0,00	0,00	0,91
739211	Attributions de compensation	18 451,00	18 450,09	0,00	0,00	0,91
65	Autres charges de gestion courante	147 414,00	147 413,46	0,00	0,00	0,54
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	2 901,00	2 505,60	0,00	0,00	395,40
6531	Indemnités	27 000,00	27 075,60	0,00	0,00	-75,60
6533	Cotisations de retraite	1 300,00	1 153,76	0,00	0,00	146,24
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	4 500,00	5 270,60	0,00	0,00	-770,60
6535	Formation	500,00	274,71	0,00	0,00	225,29
6553	Service d'incendie	4 685,00	4 692,09	0,00	0,00	-7,09
65548	Autres contributions	101 566,00	101 566,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	3 250,00	0,00	0,00	-250,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 962,00	1 624,00	0,00	0,00	338,00
65888	Autres	0,00	1,10	0,00	0,00	-1,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		394 341,00	296 791,74	0,00	0,00	97 549,26
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		404 341,00	296 791,74	0,00	0,00	107 549,26
023	Virement à la section d'investissement	28 127,00	0,00			28 127,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	4 485,00	2 197,99			2 287,01
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	4 485,00	2 197,99			2 287,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 612,00	2 197,99			30 414,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	32 612,00	2 197,99			30 414,01
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	436 953,00	298 989,73	0,00	0,00	137 963,27
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	734,51	0,00	0,00	-734,51
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	434,51	0,00	0,00	-434,51
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 193,00	243,00	0,00	0,00	950,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	960,00	0,00	0,00	0,00	960,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	233,00	243,00	0,00	0,00	-10,00
73	Impôts et taxes	220 000,00	236 101,00	0,00	0,00	-16 101,00
73111	Impôts directs locaux	220 000,00	231 101,00	0,00	0,00	-11 101,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	5 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
74	Dotations et participations	79 800,00	86 040,03	0,00	0,00	-6 240,03
7411	Dotation forfaitaire	37 000,00	37 033,00	0,00	0,00	-33,00
74121	Dotation de solidarité rurale	10 000,00	10 122,00	0,00	0,00	-122,00
74127	Dotation nationale de péréquation	7 000,00	7 232,00	0,00	0,00	-232,00
742	Dot. aux élus locaux	3 000,00	3 401,92	0,00	0,00	-401,92
744	FCTVA	0,00	1 172,47	0,00	0,00	-1 172,47
74718	Autres participations Etat	0,00	102,00	0,00	0,00	-102,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	20 000,00	23 116,64	0,00	0,00	-3 116,64
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 800,00	2 806,00	0,00	0,00	-6,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 054,00	0,00	0,00	-1 054,00
75	Autres produits de gestion courante	1 010,42	1 983,38	0,00	0,00	-972,96
752	Revenus des immeubles	1 000,00	1 830,00	0,00	0,00	-830,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,42	153,38	0,00	0,00	-142,96
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		302 003,42	325 101,92	0,00	0,00	-23 098,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		302 003,42	325 101,92	0,00	0,00	-23 098,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		302 003,42	325 101,92	0,00	0,00	-23 098,50
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		134 949,58				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	137 294,00	51 281,85	76 736,00	9 276,15
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	15 000,00	7 183,88	0,00	7 816,12
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 960,00	0,00	1 500,00	1 460,00
2128	Autres agencements et aménagements	6 326,00	0,00	6 326,00	0,00
21311	Hôtel de ville	23 721,00	0,00	23 721,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	23 587,00	20 466,97	3 120,00	0,03
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	35 000,00	22 611,00	12 389,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	4 000,00	1 020,00	2 980,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	16 700,00	0,00	16 700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		137 294,00	51 281,85	76 736,00	9 276,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		137 294,00	51 281,85	76 736,00	9 276,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		137 294,00	51 281,85	76 736,00	9 276,15
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	32 714,00	3 838,00	28 109,00	767,00
1323	Subv. non transf. Départements	22 831,00	3 838,00	18 226,00	767,00
1344	Contributions locales temporaires	3 953,00	0,00	3 953,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	5 930,00	0,00	5 930,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		32 714,00	3 838,00	28 109,00	767,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 960,80	35 058,56	0,00	5 902,24
10222	FCTVA	10 000,00	625,87	0,00	9 374,13
10226	Taxe d'aménagement	0,00	3 471,89	0,00	-3 471,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 960,80	30 960,80	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 960,80	35 058,56	0,00	5 902,24
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		73 674,80	38 896,56	28 109,00	6 669,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement	28 127,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	4 485,00	2 197,99	0,00	2 287,01
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	920,00	0,00	-920,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 485,00	1 277,99	0,00	3 207,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 612,00	2 197,99	0,00	30 414,01
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 612,00	2 197,99	0,00	30 414,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		106 286,80	41 094,55	28 109,00	37 083,25
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		31 007,20			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.